

Communiqué de presse

Situation tendue sur le marché des matières premières relatives à la fabrication des produits de marquage

Paris, le 19 mars 2021 – La situation sur le marché des matières premières utilisées pour la fabrication des produits de marquages connaît en ce début 2021 de fortes perturbations.



Le Syndicat des Équipements de la Route (SER) tient à relayer l'extrême difficulté d'approvisionnement de certaines matières essentielles (solvants, résines, dioxyde de titane, etc.) à la fabrication des produits de marquage routier.

En effet, de grands groupes chimiques se déclarent, en ce début d'année, en situation de « force majeure¹ » qui, combinée à des tensions préexistantes sur les matières premières, entraine de facto une raréfaction de la production et induit une augmentation sans précédent du prix de celles-ci.

Les fournisseurs de matières premières étant le plus souvent dépourvus de stock, cela a pour conséquence d'augmenter les tensions dans l'approvisionnement.

Au vu de l'évolution rapide de cette situation exceptionnelle, le risque de retards dans les livraisons des produits de marquage est plus que probable, avec des risques de rupture d'approvisionnement.

¹ La force majeure est l'événement imprévisible, irrésistible et extérieur à la volonté des personnes concernées, qui a pour résultat de les empêcher d'exécuter les prestations qu'elles doivent à leur créancier. Cette situation est juridiquement encadrée.

Il semble qu'un retour à la normale ne puisse être envisagé à court terme. De multiples facteurs (force majeure, logistique, etc.) contribuent à cette situation. La reprise mondiale du marché est supérieure à la production des matières premières dont la capacité est réduite du fait d'événements multiples, et bien sûr l'effet COVID-19.

Cela ne sera donc pas sans impact sur les travaux routiers puisque l'ouverture à la circulation de certaines chaussées pourrait être reportée du fait d'une possible absence de la signalisation routière horizontale. De même, l'exécution des marchés de signalisation routière horizontale pourra être compromise.

Malgré l'énergie déployée par les adhérents du SER pour atténuer l'impact de cette crise, on ne peut que constater une dégradation de la situation. Le SER en appelle ainsi à la compréhension des donneurs d'ordre pour s'adapter à ces circonstances exceptionnelles, en accord avec le Code des marchés publics.

En complément : se référer au communiqué publié par la FIPEC.

L'actualité liée à cette problématique sera alimentée sur le site internet du SER.

Contacts presse:

Julien VICK – Délégué Général (06 80 96 77 48)

Adeline CALVAT – Chargée de mission Partenariats et Communication (06 44 13 45 45)

Le SER regroupe les principales entreprises françaises impliquées dans la conception et la fabrication d'équipements de la route. Le Syndicat est organisé autour de 6 sections : « Signalisation verticale » (panneaux, etc.), « Signalisation horizontale » (marquage des chaussées, etc.), « Dispositifs de retenue » (glissières de sécurité, etc.), « Régulation de trafic » (feux, etc.), « Signalisation temporaire, balisage » et « Protections acoustiques ». Les équipements de la route représentent un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros et plus de 6 000 emplois.